Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260928-2026_07_008-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 septembre 2026

Date de convocation : 22 septembre 2026
Date d'affichage des délibérations : 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, CHIFFARD Gwenaëlle, GRASSI Géraldine, HEMERY Ludivine, LALLOUET Maëlle, LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE GALL Steeve, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LUCAS Raphaëlle NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PETILLON Stéphanie, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, ROBIN Christophe, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, Jean-Claude VAILLANT**
Absent représenté **: LEVER Olivier, absent ayant donné procuration à Béatrice TROMEUR**
Absente excusée **: Rosine VERBECQ,**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 26

==========

N° 2026 / 07 / 008 : Cession d'une parcelle à Ti Rochard

Madame le maire indique que la commune a reçu une demande de la part de la part de **Monsieur Bryan HEMERY** qui exploite un élevage de volailles au niveau du village de **Ti Rochard en Pleyben.** Soucieux de l'entretien des abords de son élevage, il avait pour habitude d'entretenir un petit terrain annexe (parcelle YP n° 11 de 740 m²) qui n'était jamais entretenu par son propriétaire. Il avait donc demandé à devenir propriétaire de ce terrain.

Après recherche, il s'avère que la parcelle n'avait plus de propriétaire identifié car les derniers propriétaires étaient décédés, et il n'y avait pas eu de succession d'établi.
Une procédure réglementaire de bien sans maitre a été menée à son terme, et la commune est devenue propriétaire par arrêté du maire n° 2026_ARR_001 du 17 février 2026.

Le service France Domaine a été sollicité pour l'évaluation de la valeur de ce terrain. Par l'avis n° 33637474 du 19/09/2026, France Domaine évalue ce bien à 230 € (0.31 €/m²).

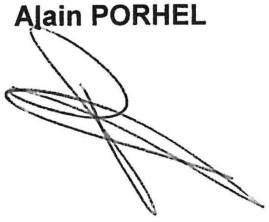
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Benoit Spriet et Ludivine Hemery), décide :

- **De céder cette parcelle YP n° 11 de 740 m² à Monsieur HEMERY- La Forêt – 29190 Brasparts au prix de 230 €.**
- **D'autoriser Mme Le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir**

Les frais d'actes seront à la charge de Monsieur HEMERY

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Alain PORHEL



Le Maire
Amélie CARO

